

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 MARS 2017

AVIS DE CONVOCATION  
POUR LA TENUE D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONTMAGNY

Aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin.

En conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, Monsieur le maire, Jean-Guy Desrosiers, me donne instruction de convoquer une séance extraordinaire du Conseil municipal, laquelle sera tenue le lundi 20 mars 2017, à 17 h, à l'hôtel de ville.

Seuls les sujets ci-après indiqués seront discutés.

- |          |  |
|----------|--|
| 2017-131 | Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 20 mars 2017  |
| 2017-132 | Contrat pour la fourniture de matériaux d'aqueduc et d'égouts – Prolongement de la rue des Entrepreneurs   |
| 2017-133 | Demande d'aide financière au ministère de la Sécurité publique du Québec – Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2016-2019 – Travail de rue   |
| 2017-134 | Adhésion de la Ville de Montmagny au regroupement d'assurances de dommages de l'UMQ pour les organismes à but non lucratif   |
| 2017-135 | Approbation du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées de la Ville de Montmagny mis à jour au 16 mars 2017   |
| 2017-136 | Adoption du Règlement numéro 1141-1 amendant le Règlement numéro 1141 relatif à l'installation, l'utilisation et l'entretien d'un système de traitement tertiaire de désinfection, par rayonnement ultraviolet, des eaux usées d'une résidence isolée de manière à modifier la tarification applicable |
| 2017-137 | Adoption du Règlement numéro 1188 visant la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme <i>AccèsLogis</i> de la Société d'habitation du Québec pour une aide financière ou un crédit de taxes  |
| ---      | <b>Période de questions</b>  |
| 2017-138 | Levée de la séance   |

Et j'ai signé à Montmagny, ce dix-septième jour du mois de mars deux mille dix-sept.

(Signée) Sandra Stéphanie Clavet, avocate  
Greffière

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

Je, soussignée, Sylvie Prévèreau, secrétaire au Service du greffe, des affaires juridiques et de l'urbanisme, certifiée sous serment d'office, que l'avis de convocation, l'ordre du jour de même que les documents relatifs à la séance extraordinaire du conseil municipal du 20 mars 2017 devant se tenir à 17 h ont été signifiés aux membres du conseil municipal de la façon suivante :

- à M. le maire Jean-Guy Desrosiers, en les remettant à une personne de son bureau; le 17 mars 2017 à 15 h 58.
- et aux conseillers M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin, en les déposant dans leur boîte postale respective, le 17 mars 2017 à 15 h 58 de même que par l'envoi d'un courriel.

(Signée) : Sylvie Prévèreau

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

#### **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 MARS 2017**

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le 20 mars 2017, à 17 h.

#### **SONT PRÉSENTS :**

M. le maire suppléant Gaston Caron, et les conseillers, M. Gaston Morin, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin, formant quorum sous la présidence du maire. La greffière M<sup>e</sup> Sandra Stéphanie Clavet et le directeur général M<sup>e</sup> Félix Michaud sont également présents.

#### **EST ABSENT :**

M. le maire Jean-Guy Desrosiers

Seuls les sujets qui apparaissaient à l'avis de convocation ont été discutés lors de la séance extraordinaire.

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 MARS 2017**

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 20 mars 2017 tel que présenté.

Adoptée

2017-132

**ADJUDICATION DE CONTRAT À EMCO CORPORATION -  
FOURNITURE DE MATÉRIAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS -  
PROLONGEMENT DE LA RUE DES ENTREPRENEURS**

CONSIDÉRANT que des soumissions par appel d'offres public ont été demandées pour la fourniture des matériaux d'aqueduc et d'égouts nécessaires pour la réalisation du projet visant le prolongement de la rue des Entrepreneurs;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cet appel d'offres, deux fournisseurs ont déposé une offre, soit EMCO Corporation et Réal Huot inc.;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adjuger à EMCO Corporation le contrat pour la fourniture des matériaux d'aqueduc et d'égouts nécessaires à la réalisation du projet visant le prolongement de la rue des Entrepreneurs, au montant de 130 242,71 \$, plus toutes taxes applicables, conformément à la soumission déposée par ce fournisseur, laquelle s'avère la plus basse conforme au devis. Les documents d'appels d'offres, le devis, l'addenda, la soumission de l'adjudicataire et la présente résolution constituent le contrat liant les parties, lequel est adjugé conditionnellement à l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Règlement d'emprunt numéro 1182 prévoyant le financement des travaux de prolongement de la rue des Entrepreneurs.

2. De transmettre copie de la présente résolution à EMCO Corporation de même qu'à la directrice des travaux publics et des infrastructures, au coordonnateur aux infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2017-133

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ  
PUBLIQUE DU QUÉBEC – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX  
MUNICIPALITÉS EN PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ 2016-2019 –  
TRAVAIL DE RUE**

CONSIDÉRANT que des aides financières sont disponibles au ministère de la Sécurité publique du Québec, dans le cadre du *Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2016-2019*;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny souhaite pouvoir bénéficier d'une aide financière dans le cadre du volet 3 de ce programme pour le maintien sur son territoire d'un poste de travailleur de rue;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser monsieur Jean-François Roy, directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à déposer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, auprès du ministère de la Sécurité publique du Québec, une demande d'aide financière au volet 3, intitulé *Développement ou bonification d'un service de travail de rue* dans le cadre du *Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2016-2019*.

2. De nommer conséquemment Monsieur Roy à titre de mandataire de la Ville de Montmagny et de l'autoriser à signer la convention d'aide financière de même que tout autre document requis dans ce dossier

3. De transmettre copie de la présente résolution à la Direction de la prévention et de l'organisation policière du ministère de la Sécurité publique du Québec de même qu'au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2017-134

**ADHÉSION DE LA VILLE DE MONTMAGNY AU REGROUPEMENT D'ASSURANCES DE DOMMAGES DE L'UMQ POUR LES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF**

CONSIDÉRANT que des organismes à but non lucratif (OBNL), œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la municipalité, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque auquel ils sont exposés ou qu'ils peuvent occasionner;

CONSIDÉRANT que l'Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et aider ainsi les OBNL;

CONSIDÉRANT que l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue d'identifier un courtier ou un/des assureur(s), qui offrira(ont) la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL et que ceux-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou assureur identifié;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De confirmer l'adhésion de la Ville de Montmagny au regroupement de municipalités pour lequel l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public en vue d'identifier un courtier ou un/des assureur(s), qui offrira(ont) la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la municipalité.

2. De reconnaître, aux fins de l'appel d'offres public mentionné à l'article 1 de la présente résolution, les OBNL suivants :

- Société de développement économique de Montmagny  
160, boulevard Taché Est  
Montmagny (Québec) G5V 4E8
- Corporation Camping Pointe-aux-Oies  
45, avenue du Bassin Nord  
Montmagny (Québec) G5V 4E5
- Les Ateliers Magny-Danse inc.  
C. P. 511  
Montmagny (Québec) G5V 3S9
- Corporation de la bibliothèque municipale de  
Montmagny  
138, rue St-Jean-Baptiste Est  
Montmagny (Québec) G5V 1K6
- Les Jardins communautaires de Montmagny  
31, avenue Couillard-Després  
Montmagny (Québec) G5V 2H4
- Célébrations Canada Montmagny  
143, rue St-Jean-Baptiste Est  
Montmagny (Québec) G5V 1K4
- La Maison des Jeunes L'Incontournable  
C. P. 494  
Montmagny (Québec) G5V 3S9
- Chambre de commerce de Montmagny  
6, rue St-Jean-Baptiste Est, local 101  
Montmagny (Québec) G5V 1J7
- Action Jeunesse Côte-Sud  
75, rue St-Gérard  
St-Damien (Québec) G0R 2Y0
- Marché public du centre-ville de Montmagny  
29, chemin Lamartine Est  
L'Islet (Québec) G0R 1X0
- Fondation pour la préservation de la faune  
et de la culture de Montmagny  
53, avenue du Bassin Nord  
Montmagny (Québec) G5V 4E5
- Société d'histoire de Montmagny  
4, rue de la Station  
Montmagny (Québec) G5V 3T2
- La Tournée des marmitons de Montmagny  
25, boulevard Taché Ouest  
Montmagny (Québec) G5V 2Z9

3. De transmettre copie de la présente résolution à l'Union  
des municipalités du Québec.

Adoptée

**APPROBATION DU PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUELEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DES CHAUSSÉES DE LA VILLE DE MONTMAGNY MIS À JOUR AU 16 MARS 2017**

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, par sa résolution 2015-506, a adopté un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées selon les modalités prévues au *Guide d'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées* pour rencontrer l'exigence du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a pris connaissance de la mise à jour apportée à ce plan d'intervention et des plans démontrant les priorités d'intervention en cette matière;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'accepter le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées, daté du 16 mars 2017 et signé par M. Louis Létourneau, ingénieur et coordonnateur aux infrastructures, démontrant les priorités de remplacement et d'entretien des infrastructures municipales de la Ville de Montmagny et d'autoriser son dépôt pour approbation au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec.

2. De transmettre copie de la présente résolution à la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de même qu'à la directrice des travaux publics et des infrastructures, au coordonnateur aux infrastructures, à la directrice adjointe aux infrastructures de la Ville de Montmagny.

Adoptée

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1141-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1141 RELATIF À L'INSTALLATION, L'UTILISATION ET L'ENTRETIEN D'UN SYSTÈME DE TRAITEMENT TERTIAIRE DE DÉSINFECTION, PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET, DES EAUX USÉES D'UNE RÉSIDENCE ISOLÉE DE MANIÈRE À MODIFIER LA TARIFICATION APPLICABLE**

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le Règlement numéro 1141-1 *amendant le Règlement numéro 1141 relatif à l'installation, l'utilisation et l'entretien d'un système de traitement tertiaire de désinfection, par rayonnement ultraviolet, des eaux usées d'une résidence isolée de manière à modifier la tarification applicable*, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 13 mars 2017; les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais prescrits

par la loi et, par conséquent, déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture.

Adoptée

2017-137

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1188 VISANT LA CRÉATION  
D'UN PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE FINANCIÈRE  
COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME ACCÈSLOGIS DE LA SOCIÉTÉ  
D'HABITATION DU QUÉBEC POUR UNE AIDE FINANCIÈRE OU UN  
CRÉDIT DE TAXES**

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Michel Mercier

Pour : M. Gaston Morin  
M. Gaston Caron  
M. Michel Mercier  
M. Marc Laurin  
M. Rémy Langevin

Contre : M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

1. D'adopter le Règlement numéro 1188 visant la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme *AccèsLogis* de la Société d'habitation du Québec pour une aide financière ou un crédit de taxes, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 13 mars 2017; les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais prescrits par la loi et, par conséquent, déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture.

Adoptée

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est soumise au conseil municipal pendant cette période de questions.

2017-138

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

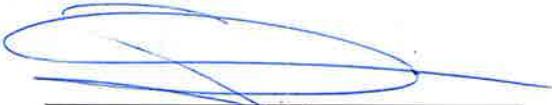
Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Rémy Langevin

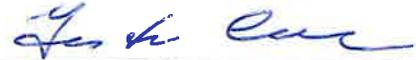
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver la levée de la séance extraordinaire du 20 mars 2017 à 17 h 15.

Adoptée



GREFFIÈRE



MAIRE SUPPLÉANT

PROCÈS-VERBAL APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2017.



MAIRE

---

